

Le Massacre des Vaudois de 1545

La mise à sac de la vallée d'Aigues

Pourquoi donc parler de massacre ?

Si les tueries de la St Barthélémy à Paris le 24 août 1572 en ont bien renforcé l'usage, le terme de « massacre » fut en fait utilisé pour la première fois pour désigner la mise à mort en une seule fois d'un grand nombre d'individus à priori sans défense à propos du massacre des Vaudois.¹

Ce vocable est ainsi utilisé dans un pamphlet paru en 1555 : *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et Cabrières et autres villages circonvoisins appelés Vaudois*.

Ce terme de massacre est dérivé d'un mot médiéval désignant un abattoir, une boucherie : le *macelier* est au Moyen-âge le boucher qui abat, débite et vend la viande dans sa boutique.

C'est bien le sens du mot « boucherie », utilisé aujourd'hui pour parler d'une bataille sanglante, d'une tuerie ou bien d'un massacre, qui l'a emporté au milieu du 16^e siècle pour marquer les esprits.

La relation imprimée des événements de 1545 eut un succès comparable au retentissement en Europe des événements qui ravagèrent le Luberon.

En quoi les « immigrés vaudois » qui ont remis en culture les terres et relevé les villages du Luberon à partir de la fin du 15^e siècle, méritaient-ils que l'on lève contre eux une véritable armée ?

Pour le comprendre, il faut se replacer dans le contexte du début de cette première moitié du 16^e siècle qui voit se propager la réforme protestante, initiée par le geste de défi de Martin Luther vis-à-vis du pape à la Toussaint 1517.

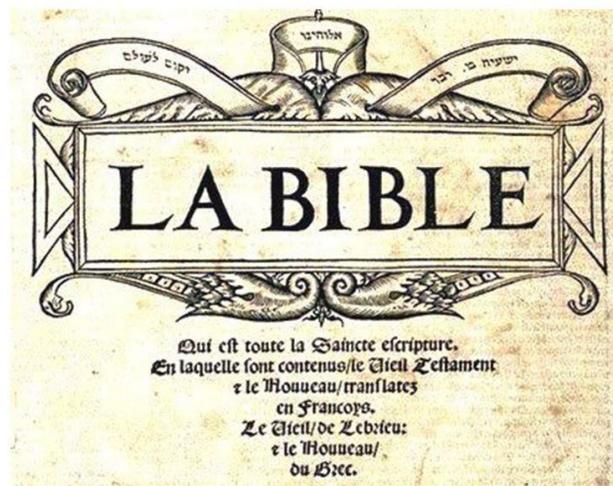
Les désordres qui ont suivi dans le Saint-Empire, liés à la Guerre des Paysans (1524-1526) ainsi qu'au développement de l'anabaptisme (1521-1535) ont ravivé une peur des révoltes paysannes (les jacqueries médiévales).

¹ Cf. **David El Kenz** dir. *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, 2005.

Pour la hiérarchie catholique et le roi François I^{er}, c'est l'unité de son royaume qui est menacée.

En 1532, l'inquisiteur d'Apt, Jean de Roma, arrête et interroge le jeune « barbe » Pierre GRIOT et découvre, en consignait ses réponses, l'importance du mouvement vaudois, le synode de Chanforan, et l'étendue de l'hérésie en Luberon : « 10.000 maisons en sont infestées. »

À Chanforan, en Val d'Angrogne, dans ce qu'on nomme aujourd'hui les Vallées Vaudoises, les barbes se sont en majorité ralliés à la Réforme et ont même financé l'édition de la première Bible en Français, La Bible traduite par Olivetan, un cousin de Calvin, imprimée par Wingle à Neuchâtel en 1535.



Page de titre de la Bible d'Olivétan « En laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau, translatez en Francoys. Le Vieil de Lebricou et le Nouveau du Grec. »

En 1534, avec « l'Affaire des Placards » François I^{er} réagit rudement à l'affichage d'un pamphlet contre la messe. C'est une provocation des protestants radicaux qui ruine définitivement les espoirs de ceux qui espéraient qu'une réforme de l'Église de France, déjà bien « gallicane » depuis le concordat de 1516, puisse se réaliser sans heurts.

Le roi interdit l'impression de tout livre et conduit, le 21 janvier 1535, une grande procession réparatrice dans les rues de Paris, alors que six « hérétiques » sont livrés aux flammes du bûcher. Calvin quitte alors le royaume et arrive à Bâle, via Strasbourg.

En Provence, de 1534 à 1540, les vaudois et les autorités vont entrer dans le cycle provocation-révolte-répression qui aboutira au fameux édit de Mérindol.

Les Vaudois condamnés.

En 1536, l'invasion de la Provence par les troupes de Charles Quint, arrivées jusqu'à la Durance, fit un peu oublier les Vaudois, mais le passage incessant des troupes, en ces temps de guerre, ne fit qu'aggraver la crise économique, perceptible dès 1531. (Les dégâts causés par les soldats du roi pouvaient, en ces temps là, être aussi redoutables que ceux des ennemis.)

Pour Gabriel Audisio, cette crise est une des causes du revirement des populations vis-à-vis des Vaudois, ces « immigrés » de la deuxième génération, « *devenus étrangers, étranges, insupportables aux yeux d'un entourage devenu, pour des raisons diverses, soupçonneux et sensible.* »

En 1539, selon l'expression de G. Audisio, la « chasse aux vaudois » est relancée.

Il est dit qu'à Mérindol « *on tient école des erreurs luthériennes* » et « *se vendent publiquement des livres desdites erreurs et prohibés* ». Des poursuites sont lancées à l'encontre de 154 personnes, parmi lesquelles 14 de Mérindol, qui se sont cachées dans les bois quand on est venu *les « prendre de corps »* en août 1540.

Dans le même temps, l'arrestation de Colin PELLENC, meunier au Plan d'Apt, amena une nouvelle provocation des « résistants » vaudois.

Conduits à Aix, Louis Serre, Jacques et Colin Pellenc avaient été condamnés à mort. Parmi les biens saisis et inventoriés, il y avait au Plan d'Apt plusieurs livres « hérétiques », les Actes de Apôtres, un opuscule de polémique religieuse et surtout une Bible en français (la Bible d'Olivet) ainsi qu'une lettre adressée « *Aux amis de la montagne* » peut-être de Calvin..

Colin Pellenc fut brûlé vif à Aix, sur la place des Prêcheurs, devant le palais comtal. Apprenant cette exécution, un groupe de jeunes gens de Mérindol organisent alors une expédition nocturne. Aidés par quelques habitants, ils saccagent le moulin de Colin confisqué au nom du roi, pour empêcher qu'il soit mis en vente.

C'est ce coup de main qui va renforcer l'idée que les vaudois s'organisent en troupe armée et qui va en fait déclencher la signature de l'arrêt dit « **de Mérindol** ».

Pour le Parlement de Provence, le sac du moulin Pellenc, devenu propriété royale, est l'acte de rébellion qui justifie que l'on juge les gens de Mérindol. On le fait par contumace, puisqu'on n'avait retrouvé ni les personnes poursuivies depuis le mois d'août, ni les véritables fauteurs de troubles.

La cour ordonne de saisir au corps 19 mérindolais pour qu'ils soient « *brusléz et ars tous vifz* »... ils seront en fait brûlés en effigie et bannis du royaume et leurs biens saisis.

Mais l'arrêt va bien plus loin, donnant force probante aux accusations portées à l'ensemble des habitants de Mérindol « *au terroir et es roches et bois dudit lieu et alentour ont bastilles, cavernes... où ils se retirent et cachent eux, leurs complices et leurs biens et se font forts.* »

En conséquence de ces dernières affirmations, « *La cour ordonne que toutes les maisons et bastides de l'endroit soient abattues et que le lieu soit rendu inhabitable, afin que nul ne puisse y réédifier ni bâtir sans la volonté et la permission du roi. Que les châteaux, grottes, repaires, fortins dans la montagne et les bois soient détruits. Que la forêt alentour soit coupée et abattue sur 200 pas...* ».

Pourtant, l'exécution de l'arrêt, contrairement aux règles judiciaires, ne suit pas immédiatement sa publication. Le gouverneur Claude de Savoie, Comte de Tende, a bien envoyé sur place le capitaine Marin, lequel conclut qu'il lui faudrait 2.000 hommes pour venir à bout de la résistance de « *ceux de Mérindol* » et qu'il ne disposait pas des troupes nécessaires.

Plus de quatre années vont s'écouler avant que la terrible exécution s'accomplisse.

L'indécision de **François I^{er}**, déjà constatée depuis 1534 dans sa politique vis-à-vis de « l'hérésie » est une des causes de ce délai accordé aux habitants de Mérindol.

Le 14 décembre 1540, le roi ordonnait l'exécution de l'arrêt ; mais le 8 février 1541, il la suspendait, accordant son pardon et rémission aux Vaudois pourvu qu'ils abjurent dans les trois mois. En mai 1542, mai 1543, mai et juin 1544, de nouvelles lettres de grâce ont alterné avec les lettres de répression (mars 1541, août 1542, mars 1543, septembre 1543) jusqu'à celles du **1^{er} janvier 1545**, par lesquelles le roi ordonnait l'exécution des arrêts pris contre « *Mérindol, Cabrières et autres lieux et terres de Cental, de Genson et du Comtat.* »

Or, ces dernières lettres ne se limitaient pas à rendre exécutoire l'arrêt du Parlement de novembre 1540. Elles l'élargissaient considérablement, et ouvraient la porte à tous les excès : il ne s'agissait plus du seul village de Mérindol, ni de celui de Cabrières, visé dans les lettres patentes de septembre 1543, mais de « *faire en sorte que la force et obéissance demeurent au roi et à la justice, le pays dépeuplé et totalement nettoyé de tels séducteurs et gens mal sentans de la foi* »

Quoique rien ne soit établi avec certitude, plusieurs éléments montrent qu'un revirement de la conjoncture défavorable aux Vaudois avait commencé dès 1543.

Les dissidents provençaux étaient de plus en plus présentés au roi comme autant de rebelles et de dangereux révoltés, prêts à créer une république « *à la mode de Genève* ».

Maynier d'Oppède était devenu Premier Président du Parlement de Provence alors qu'il était aussi un sujet du pape, puisque baron d'Oppède et viguier de Cavaillon, seigneurie et ville situées toutes deux en Comtat Venaissin.

Or, c'est lui, en sa qualité de lieutenant général, qui remplace naturellement le gouverneur, le comte de Grignan, parti en ambassade extraordinaire près la Diète de Worms en Allemagne.

Cumulant ainsi les fonctions judiciaire, policière et militaire le législatif, le baron d'Oppède était devenu le personnage idéal pour mener rondement une opération militaire au plan international (France - Comtat Venaissin). En quelques semaines, il allait tisser une toile dont les Vaudois ne pourraient plus se défaire.

Il fallut attendre l'arrivée en Provence des troupes royales, « *les vieilles bandes du Piémont* »



qui rentraient des Alpes, glorieuses de la victoire de Cérisesoles (avril 1544) et qui surtout se voyaient libérées par la paix de Crépy en Laonnois que François I^{er} et Charles Quint avaient signée en septembre.

< *Lansquenets Gravure, 1538*

Aux ordres d'Antoine Escalin des Essars baron de la Garde, ces troupes devaient embarquer à Marseille et cingler vers Boulogne pour poursuivre la guerre contre l'Angleterre d'Henri VIII. Le baron de la Garde, surnommé Capitaine Polin, était capitaine des galères et avait négocié avec succès l'alliance turque contre Charles Quint. Le chef est de haut grade, son millier d'hommes sont aguerris et, au cas où ces troupes ne suffiraient pas, Oppède convoque le ban et l'arrière ban de la noblesse provençale, et fait lever des hommes dans plusieurs villes de Provence. Aubéry évalue à plus de 5.000 hommes l'armée ainsi constituée qui est aussi équipée de trois canons fournis par l'évêque de Toulon, l'artilleur venant de Lyon !

L'exécution de l'arrêt et le sac de la Vallée d'Aigues

Le dimanche 12 avril 1545, soit une semaine après Pâques, le Parlement se réunit pour un nouvel arrêt d'extirpation de l'hérésie contre « *ceux de La Roque, Villelaure, Lourmarin et autres lieux voisins... adhérans à ceux de Mérindol.* » La cour nomme « *trois commissaires à ce députés* », lesquels rédigeront un rapport circonstancié des opérations qui, joint au plaidoyer de Jacques Aubéry² nous donne force détails sur ce qui s'est passé en Vallée d'Aigues.

HISTOIRE DE L'EXECVTION DE CABRIERES ET DE MERINDOL, ET D'AVTRES LIEVX DE PROVENÇE,

PARTICVLIÈREMENT DEDVITE
dans le Plaidoyé qu'en fit l'an 1551. par le commandement du Roy Henry II. & comme son Aduocat General en cette cause, JACQUES AUBÉRY, Lieutenant Civil au Chastel de Paris, & depuis Ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour traiter de la Paix, l'an 1551.

Ensemble une relation particulière de ce qui se passa aux cinquante Andaines de la cause de Mérindol.



A PARIS,
Chez { SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur ordinaire du Roy, & de la Reyne Regente. } aux
{ ET } Coignes
GABRIEL CRAMOISY.
M. DC. XLV.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE.

Page de titre de l'édition de 1645 de la plaidoirie de Jacques Aubéry.

² L' *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol*, présentée et annotée par Gabriel Audisio a été éditée en 1982 par l'AEVHL. G. Audisio a également édité le récit des commissaires du Parlement de l'époque sous le titre *Procès-verbal d'un massacre : les vaudois du Luberon (avril 1545)* Aix-en-Provence, Édisud, 1992.

Le lundi 13, Oppède se met à la tête de l'expédition qui aborde le Luberon en traversant la Durance devant Pertuis et s'apprête à marcher sur Mérindol en passant par Villelaure et Cadenet.



Le jeudi 16, les meilleures troupes avec Polin de la Garde sont envoyées s'emparer des villages du Pays d'Aigues, La Motte, Cabrières Peypin et Saint-Martin, car des « informations » alarmistes prétendent que les Vaudois en armes se sont regroupés « dans la montagne ». Cependant quand les soldats arrivent, ils trouvent les lieux vides, les maisons ouvertes : la population a fui.

« **Ledit 16 avril furent brûlés par Polin quatre villages : Cabrièrettes, La Motte, Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin appartenans à la dame de Cental, de même fut brûlée la grange de Cental qui était la plus belle de Provence, ce disent les témoins, ayant trois cens cannes de long (une canne est longue d'une aulne et demie)³ ; les fours furent rompus et les moulins brûlés. »**

Les troupes brûlent tout et massacrent les malheureux qui traînent encore là. Un homme est tué d'un coup d'arquebuse à Saint-Martin, « **celui là n'était point fugitif, ni dedans le bois** » ; deux vieilles femmes sont tuées à Peypin. À Cabrières, 4 hommes tués : Pierre ROY, Etienne JOURDAIN, Pierre BAUDET et Claude BLANC. Une femme est tuée, nommée BELLANGERE, une autre, Catherine, est blessée.

³ L'aulne, mesure de longueur du Nord équivalait à environ 1,20 m, la canne provençale à 1,80 m. .

Le nom de Cabrièrette, cité dans d'anciens récits, s'appliquait à Cabrières d'Aigues pour éviter la confusion avec Cabrières d'Avignon, ou du Comtat.

Deux hommes âgés sont trouvés morts à La Motte, dont l'un jeté dans une citerne, après avoir reçu un coup de hallebarde. Un garçon de 18 ans nommé Jacques GRIOT, de Peypin est tué d'un coup d'épée par un soldat du nom de Gervais Escavart.

Ensuite, « **les soldats prirent une vieille femme, lui mirent la tête dedans le feu et la brûlèrent disans qu'elle n'avait pas voulu leur montrer les secrets pour avoir le fourrage.** »⁴

Dans tout le Luberon, les atrocités commises par la soldatesque n'ont eu d'égal que celles perpétrées par les bandes de pillards qui dès le premier jour se sont mises à courir la région, attirées des villages voisins (Pertuis, Cadenet, Cucuron, La Bastide-des-Jourdans...) mais aussi de loin « **comme des aigles sur des cadavres** ».

D'autres meurtres sont alors commis : « **cing ou six hommes couchés en une baume** » (une grotte, peut-être le célèbre Trou des Félician...) ou encore Pierre RIPERT et François CATHALAN, de Cabrières.



Les églises elles-mêmes ne sont pas épargnées : « **À Peypin, la porte et la serrure de l'église furent rompues et deux calices furent dérobés, l'un d'argent et l'autre d'argent doré, la custode d'argent et la croix de ladite église.** » Des témoins rapportent que des gens d'Auriol ont emporté les cloches de l'église de la Motte « **et jusques aux tuiles des maisons restantes** ».

Onze villages du Luberon ont ainsi été « exécutés », mais de 18 à 22 ont été touchés plus ou moins par la razzia générale. Tout a été enlevé : le bétail, les outils, les meubles, les vêtements et même parfois les « **haies et clôtures des hérétiques qui sont faites de bois** » !

⁴ Citations extraites de la plaidoirie de Jacques Aubéry, *Histoire de l'exécution de Cabrières...* pp. 106- 110.

Le 24 avril, afin que nul n'échappe, Maynier d'Oppède a pris un arrêt interdisant d'apporter toute aide à ses victimes, condamnant ainsi nombre de fugitifs à mourir de faim.

Le 20 mai le Parlement a même ordonné que les simples suspects saisis dans 14 villages soient emmenés sur les galères du port de Marseille (une nouveauté !) en lieu et place des prisons d'Aix, saturées.



Des jeunes femmes, des enfants ont même été vendus par des soldats : la fille de Jean ROUX âgée de huit ans ou encore la fille de Michel GRIOT, de Peypin, *« que maître Anthoni, prêtre, tint depuis en sa maison un an et demi, puis après l'a mariée. »*

C'est toutefois à Cabrières d'Avignon qu'eut lieu pendant la « semaine sanglante » un véritable massacre de plusieurs centaines de personnes, hommes, femmes et enfants.

En tout, pour Aubéry, 2.700 personnes auraient péri pendant l'expédition, qui s'est officiellement achevée le 5 mai, mais surtout dans les semaines et les mois qui ont suivi cette « exécution » : prisonniers souffrant du froid et de malnutrition sur les galères, malheureux affamés errant dans les campagnes ravagées.

Les répercussions du « massacre »

L'écho de cette affaire dépassa largement les frontières du royaume, l'aspect international s'y trouvant dès le départ par l'alliance du pape et du roi. Mais c'est évidemment en milieu réformé que l'écho fut plus retentissant. Dès le mois de mai, un groupe de Vaudois arrivait à **Genève** dans un état lamentable et recevait une aide de la ville.⁵

⁵ Gabriel Audisio a trouvé quelques noms « bien familiers » relevés sur le registre de l'hôpital des pestiférés

L'affaire connut quelques années plus tard un rebondissement spectaculaire, avec la plainte déposée par la dame de Cental auprès du roi, demandant réparation des dommages causés à ses sujets et à ses terres. **Henri II**, qui a succédé à François Ier, mort en 1547, fait droit à cette plainte et nomme pour procureur Jacques Aubéry qui se lance dans l'enquête minutieuse qui nourrira son plaidoyer à charge contre Maynier d'Oppède. Le procès s'ouvrit le 18 septembre 1551, mais il n'aboutit à rien. **Maynier d'Oppède** et le capitaine Polin ont été innocentés. Seul l'avocat général du Parlement, Guillaume Guérin fut condamné et exécuté, pour crime de faux et prévarication.



Jean Maynier Baron d'Oppède, Gravure, 1724

Né en 1495, dans une famille de juristes qui doit sa fortune au service des papes. On a beaucoup écrit sur ses motivations. On l'a dit cupide. On a évoqué une vieille rancune à l'égard de la famille de Cental.

On sait moins que son fils devint luthérien dès 1531, gagna Paris et qu'il émigra en Westphalie où il s'installa en 1534 sous le nom de Johann Dopheide. Sa famille a fait souche et compte aujourd'hui de nombreux descendants.

Jean Maynier d'Oppède est mort en 1558 à Aix.

La tragédie du Luberon est entrée dans la mémoire huguenote comme le premier massacre *« de tout un peuple et multitude de personnes, tant hommes que femmes et enfants, qui ont enduré toutes espèces de cruauté »* pour leur foi.

Cependant, dès 1546, les survivants sont revenus pour travailler leurs terres et rebâtir leurs maisons. Dans tout le Luberon, les villages se sont repeuplés et l'on « dressa » des Églises « à la mode de Genève », dans une région où la permanence de certains patronymes illustre bien la survie du « peuple vaudois ».

Jean-Jacques DIAS

Extrait de La Valmasque N° 97 AEVHL Mars 2015

de Genève : BOURGUE, VIAN, PASCAL, RAMBERT, MAYNARD, PALENC, BERTIN...